
Nombre de membres**en exercice:** 11**Présents 9****Votants:****Séance du 25 février 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq février l'assemblée régulièrement convoquée le 25 février 2021, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Viola Bruno, Peyras Benjamin, Viola Noémie, Martel Isaline, Grillères benjamin Doudies bernard, Pacaly Patrick Baral Delphine

Représentés:

Excuses: Zagonel Martine

Absents: Laguzou Ghyslaine

Secrétaire de séance: Oliveira Céline

Compte rendu de la séance du 25 février 2021**Ordre du jour:**

- Transfert fermage EARL de la preuilhe à CAMBON Christophe
- Prévision subventions associations 2021
- Rénovation bâtiments communaux
- Projets Investissement 2021 et demandes de subventions .
- Projet de stationnement en écluse
- Promotion interne/modification du tableau des effectifs
- Divers

Délibérations du conseil:**MODIFICATION FERMAGE (DE 2021_001)**

Vu la demande d'autorisation d'exploiter de la parcelle ZL 50 du preneur Monsieur Cambon Christophe qui reprends l'exploitation de l'Earl de la Preuilhe à compter du 1 janvier 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'attribution de la parcelle ZL 50 à Monsieur Cambon Christophe dans les mêmes conditions de bail rural à compter du 1 janvier 2022 pour une durée de neuf ans renouvelables.
DIT que le fermage sera actualisé chaque année en fonction de l'indice national des fermages .

INSCRIPTION SCOLAIRE SUR LE RPI (DE 2021_002)

La commune de Lacassaigne a créé avec trois autres communes : Laurac-le-grand, Laurabuc et Villasavary, un regroupement pédagogique intercommunal en septembre 2007, avec un seul pôle de scolarisation : Villasavary.

Cette école est donc devenue notre école et les enfants de Lacassaigne y sont accueillis normalement.

Si des parents, résidant sur la commune de Lacassaigne, choisissent par convenances personnelles, de scolariser leurs enfants dans d'autres communes, le conseil municipal ne peut, bien sûr, pas s'y opposer mais n'a aucune obligation à participer aux charges de fonctionnement. De ce fait, si le cas se présentait à la rentrée de septembre 2021 la commune ne prendra plus en charges les frais de fonctionnement.

TRANSFERT DE COMPETENCE PLUI (DE 2021_003)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la communauté de de communes « Piège-Lauragais-Malepère »

REFECTION TOITURES EGLISE (DE 2021_004)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est impératif de réaliser des travaux de réfection de la toiture de l'Eglise de Lacassaigne en 2021 afin de préserver ce patrimoine
Ce projet serait lancé sous réserve de financement
Le Cabinet d'études AUD IMMO ,en charge du projet, assure le suivi opérationnel

GOUDRONNAGE VOIRIE (DE 2021_005)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de goudronnage de la voirie communale de Lacassaigne concernant la place de l' Eglise et les chemins de la Molle, de Lasportes haut et Lasportes Bas très dégradés.
Ce projet serait lancé sous réserve de financement

MODIFICATION TABLEAU EFFECTIF (DE 2021_006)

En raison de l'avis Technique Paritaire concernant la promotion interne d'un agent de maîtrise territorial

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois